

FRANÇOIS HOLLANDE SUCCÈDE À NICOLAS SARKOZY

REVENDIQUER, C'EST NORMAL

Emploi, pouvoir d'achat, services publics, retraites, protection sociale... FO persiste et signe, au lendemain de l'élection présidentielle.



L'éditorial de Jean-Claude Mailly

LES ATTENTES SONT NOMBREUSES, ELLES S'EXPRIMENT ET S'EXPRIMERONT

Avec un taux de participation élevé, les citoyens ont élu François Hollande président de la République. La démocratie s'est exprimée.

Compte tenu de la situation économique et sociale générale (tant nationale qu'euro-péenne et internationale), l'état de grâce est déjà terminé.

Indépendants pendant la campagne électorale sans être neutres – puisque nous avons

rappelé nos positions et revendications –, nous sommes aujourd'hui pleinement libres de notre comportement syndical.

Les dossiers à venir sont lourds.

Le dossier européen d'abord, car il conditionne la politique économique et sociale qui sera mise en œuvre en France et ailleurs.

Nos positions sont connues et on ne peut pas se satisfaire d'un complément aux traités d'austérité, c'est la logique même de l'austérité qu'il faut remettre en cause. Le moment est propice, y compris s'il faut taper du poing sur la table compte tenu de la situation en Grèce, au Portugal, en Espagne et en Italie.

Viendra aussi la question du SMIC et du pouvoir d'achat des salaires dans le public et le privé, celle de l'emploi avec le risque de plans sociaux, celle de l'avenir du service public républicain avec l'arrêt de la RGPP puis une vraie évaluation. Rapidement

également va venir une première approche du dossier retraites. Nos positions sont connues.

Dans une première étape le futur gouvernement entend, pour les carrières longues, rétablir le droit de partir à taux plein à 60 ans. Reste à savoir s'il prendra en compte les périodes cotisées ou les périodes cotisées et validées, ce que nous demandons.

Ne pas retenir les périodes validées serait discriminatoire et injuste. N'entreraient pas, en effet, en ligne de compte les périodes de chômage, de congé parental d'éducation, de maladie ou d'accident du travail de plus d'un an ou les deux ans de validation dans le privé pour une femme ayant eu un enfant.

Sur le plan de la méthode, il serait par ailleurs opportun que tout ne se décide plus à l'Élysée. Il faut que le président préside et que le gouvernement gouverne. C'est aussi une question de démocratie.

La question de la modification de la Constitution pour « encadrer » la démocratie sociale n'est pas dans nos préoccupations. Nous considérons même qu'elle serait dangereuse en mélangeant les rôles et responsabilités.

Les syndicats et le patronat négocient, les députés légifèrent. Mélanger les responsabilités conduirait au corporatisme politique.

On ne peut être gouvernants et gouvernés.

Les attentes sont nombreuses, elles s'expriment et s'exprimeront.